

Rennes, le **18 OCT, 2021**

à l'attention de :

- Maires d'Ille-et-Vilaine
- Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine (SDIS35)

Objet : Procédures pour la gestion des animaux en divagation

P.J. : Guide de procédures et synthèse réglementaire

Chaque année, la divagation des animaux est à l'origine de dommages importants aux personnes (accidents de la circulation, dommages corporels, morsures,...), aux animaux domestiques (prédation sur cheptel,...), ainsi qu'à la faune sauvage (prédation d'espèces menacées, hybridation,...). La législation a donc été régulièrement renforcée au fil du temps afin d'apporter des réponses efficaces à des situations pouvant être très variées.

Issu d'une réflexion initiée dans le département en 2017 suite à plusieurs situations problématiques, un guide de procédures pour la gestion des animaux en divagation a été élaboré afin d'une part, de clarifier les rôles de chaque entité administrative, et d'autre part d'accompagner les maires dans la mise en œuvre de leurs prérogatives.

Centré sur les mesures de police administrative, le guide détaille les procédures pour 5 groupes d'espèces distincts, et fournit plusieurs modèles de documents, disponibles au format modifiable sur le site internet de l'État en Ille-et-Vilaine. Une synthèse réglementaire accompagne par ailleurs ce guide.

Espérant que ce guide réponde à vos attentes, les services de l'État et l'AMF35 restent à votre disposition pour toute information complémentaire et pour vous accompagner dans ces démarches.

Le Préfet



Le Président de l'Association des Maires et des
Présidents d'Intercommunalité d'Ille-et-Vilaine


Pierre BRETEAU